

Plan local d'urbanisme

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal du
15 décembre 2016
arrêtant le plan local
d'urbanisme de la
commune de
Pressagny-l'Orgueilleux

Le maire,
Pascal Moreau

PLAN DES SERVITUDES



Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux, 9, rue aux Huards (27510)
tél : 02 32 51 31 84 / courriel : mairie.pressagny.orgueilleux@wanadoo.fr

agence **Gilson & associés Sas**, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com

AC1 - Monuments historiques

À titre informatif :
Zone inondable reportée d'après le plan de prévention des risques inondation.

PM3 : plan de prévention des risques technologiques, zone d'autorisation sous conditions b3 (ce report peut comporter quelques décalages).

PM3 : plan de prévention des risques technologiques, zone d'autorisation sous conditions b2 (ce report peut comporter quelques décalages).

AC2 - Sites et monuments naturels

